

-----  
MAIRIE DE  
**MATOUQUES**  
51 510 MATOUQUES  
-----

☎ : 03 26 70 99 26

mairie.matougues@wanadoo.fr

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le dix-huit décembre à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

**Étaient présents :** Mr ADAM Jérémy, Mr CAPT Bruno, Mme CARRE Annick, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr GRELET Remy, Mme HOFFMANN Noémie, Mr JACQUINET Benoît, Mme LELOUP Sylvie, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mr WALGRAEVE Alexandre.

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.**

**Absent excusés :** Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mme SONGY Catherine.

**Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel a donné pouvoir à Mme Noémie HOFFMANN, Mme SONGY Catherine a donné pouvoir à Mr Alexandre WALGRAEVE.**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**Mme Sylvie LELOUP est désignée pour remplir cette fonction.**

---

### **GROUPE DE TRAVAIL CHEMINS COMMUNAUX COMMUNE/ASSOCIATION FONCIERE :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de passer une convention avec l'Association Foncière de Matougues pour réglementer l'utilisation des chemins communaux de Champigneul, Recy, Vraux et Saint-Pierre. Il donne lecture du projet qui a été établi et demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le projet de convention portant réglementation de l'utilisation des voies communales pour 2020-2023,**
- **De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer la dite-convention (voir annexe).**

### **SYNDICAT DE DEMOUSTICATION :**

Rémy GRELET qui a participé à la dernière réunion du syndicat précise qu'il existe deux choix de produits : épandage liquide (3 jours d'efficacité sur les œufs) et un autre produit plus onéreux et plus efficace à base de granulés (3 semaines d'efficacité). Le produit actuellement utilisé est le premier (liquide). Pour que la décision d'utiliser des granulés soit prise il convient que les 20 communes concernées donnent leur accord à l'unanimité.

Après débat et présentation des 5 hypothèses de calculs de cotisations pour 2021, le conseil municipal retient à l'unanimité l'hypothèse n° 4, soit pour notre commune : 4.75 € par habitant (2878.50 €) + la part fixe de 707.65 € + 150 € l'hectare (3750.00 €) pour un montant total de 7336.15 €.

Un courriel sera transmis à Mr le Président du syndicat de démoustication dans ce sens.

### **TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA PLACE JEAN MOULIN, LA RUE DU MOULIN ET LA RUE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de faire appel à un bureau d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification de la Place Jean Moulin, la rue du Moulin et la rue de l'Eglise. Il propose de retenir le bureau d'études AD-P représenté par Mr Damien Arrouart qui a toujours donné satisfaction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'accepter l'offre de Mr Arrouart pour la mission Avant- projet dont le montant s'élève à 1800 € TTC,**

- De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.
- D'inscrire cette dépense au budget 2021,

Monsieur le Maire demande que la Commission Voirie se réunisse pour étudier le projet d'aménagement. Une réflexion sera à mener, entre autres, sur les points suivants : éclairage, délimitation, stationnement, fête foraine, manifestations, ...).

### **DIVERS DEVIS :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des travaux de maçonnerie et ferronnerie sont nécessaires pour renforcer la façade de la maison située au 4 rue des Juifs et louée à Mme Christine Viscardi, qu'il y a lieu d'acquérir des barrières pour sécuriser le périmètre de l'école et qu'il est nécessaire d'acheter des médailles de la commune dont le stock est épuisé.

Après présentation des devis établis pour ces dépenses, Mr le Maire propose au conseil municipal de statuer :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:

- D'approuver à l'unanimité les devis suivants :

Entreprise DA CUNHA : renfort façade 4 rue des Juifs..... **2321.64 € TTC**

Entreprise ROMEDENNE : fabrication Tirants 4 rue des Juifs **2195.78 € TTC**

La circulation de véhicules persiste dans la rue de Haut (rue de l'école) aux heures interdites à la circulation. Afin de protéger les enfants et parents entre le stationnement parking Fagot ou la place Jean Moulin et la sortie de l'école, il a été décidé d'installer des barrières de protection le long de la zone réservée aux piétons.

Entreprise ADEQUAT : achat de barrières..... **2677.20 € TTC**

Monnaie de Paris : Achat de Médailles ..... **3161.40 € TTC**

Le stock de médailles de Matougues, une création de M. Irolla, dont une est remise lors de grandes occasions et notamment lors des célébrations de mariage est de 10 sur les 60 initialement commandées. Monsieur le Maire propose d'en commander 50 nouvelles unités.

- De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires,
- D'inscrire ces dépenses au budget 2021.

### **DECISIONS MODIFICATIVES : BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Procède au vote de crédit supplémentaire sur le budget Annexe ZONE ARTISANALE 2020 :

#### **CREDITS A OUVRIR :**

##### **Dépenses d'Investissement :**

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
16	1641	OPFI	Remboursement d'emprunt	+0.01 €

#### **CREDITS A OUVRIR :**

##### **Dépenses de Fonctionnement :**

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
043	608		Frais accessoires sur terrain en cours d'aménagement	432.00 €

**CREDITS A OUVRIR :**

**Recettes de Fonctionnement :**

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
043	796		Transfert de charges financières	432.00 €

**TRAVAUX DU SYNDICAT S3M SUR LA RIVIERE MARNE :**

Les branches d'arbres entassées aux pieds du pont de la Marne à Matougues ont été enlevées puis temporairement stockées à proximité avant d'être évacuées. Plusieurs communes concernées ont proposé de réfléchir à un broyage des matériaux enlevés mais cela nécessite que toutes soient d'accord sur un nécessaire investissement en matériel adéquat coûteux. Les travaux d'entretien des abords du barrage de Chalons à Tours sur Marne ont été suspendus et reprendront en janvier en fonction du niveau d'eau.

**TRAVAUX GRANDE RUE, ZONE ARTISANALE ET MICRO CRECHE :**

Monsieur le Maire indique que la voirie de la zone artisanale est terminée. Concernant la vente de parcelles, un compromis vient d'être signé avec la société DEPIT. Des contacts pour les derniers terrains disponibles sont en cours de finalisation, la zone serait ainsi complète. Dès lors, le budget afférent sera transféré définitivement à la CAC.

Concernant les travaux de la micro-crèche, la dalle a été coulée.

Pour les travaux de la Grande Rue 4<sup>ème</sup> phase Mr Pernet indique qu'ils sont terminés, il reste l'installation devant la mairie des bancs et jardinières prévue en janvier. La signalisation verticale et horizontale sera également réalisée en janvier. Mr Pernet informe le conseil municipal de la modification de l'entrée du parking « Fagot » qui se fera par la Grande Rue avec sortie rue de l'Eglise. Une signalisation sera mise en place afin de matérialiser ces changements.

**COMMUNAUTE D'AGGLO : COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

Monsieur le Maire indique qu'il va diffuser aux membres du Conseil Municipal les documents du Conseil Communautaire car il souhaite que ceux-ci soient portés à leur connaissance. Monsieur Jacquinet demande s'il serait possible d'assister à un de ces conseils, Monsieur le Maire indique qu'il peut être envisageable de se réunir lors d'une séance en visio, formule actuellement retenue pour ces réunions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22H00.

Le Maire,  
Bruno ADNET

